RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 mai 2013

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.3), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.6), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITIEAN, Mme Beatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 9.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Noël FLEURY, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 0.3), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 3.4), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD (à partir du 0.3), M. Jean-Marie GIRERD (jusqu'au 2.4), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au 5.1), M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 9.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.4), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN (à partir du 5.2) **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY **Busy** : M. Philippe SIMONIN Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Christophe CURTY Champagney: M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSÍ Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle: M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux: M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT (représenté par Mme Ada LEUCI) Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Severine MONLLOR Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.4), M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.4) Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 9.2) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay**: M. Jean-Yves PRALON **Thise**: M. Jean TARBOURIECH **Torpes**: M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier**: M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit**: Mme Michèle DE WILDE (à partir du 2.1)

Etaient absents: Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Philippe GONON, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule: M. Raymond REYLE Champoux: M. Thierry CHATOT Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Denis JOLY Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: Marie-Christine THEVENOT Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Saône: Mme Maryse BILLOT Thise: M. Bernard MOYSE Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote:

Mandants: G. VERRO, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 0.2), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 3.3), JP. GOVIGNAUX (à partir du 5.2), V. HINCELIN, J. MARIOT, A. MENETRIER, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 0.2), J. PANIER (à partir du 2.1 et jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, J. ROSSELOT (jusqu'au 2.4), S. WANLIN, N. WEINMAN (jusqu'au 5.1), Z. YASSIR-COUVAL, A. BLESSEMAILLE, D. PARIS, D. JOLY, J. MENIGOZ, MC. THEVENOT, JP. ISSARTEL (à partir du 2.1), B. MOYSE, M. DE WILDE BESANCON (jusqu'au 9.2)

Mandataires: S. RUTKOWSKI, MN. SCHOELLER, B. FALCINELLA, M. LOYAT (à partir du 2.1), E DUMONT (jusqu'au 0.2), N. BODIN (jusqu'au 3.3), F. MONNEUR (à partir du 5.2), F. PRESSE, L. HAKKAR, S. JOLY, B. CYPRIANI, P. BONNET (à partir du 0.2), J. SCHIRRER (à partir du 2.1 et jusqu'au 2.4), A. GHEZALI, JM. GIRERD (jusqu'au 2.4), C. MICHEL, JC. ROY (jusqu'au 5.1), C. DEVESA, B. VIONNET, C. PREIONI, A. LEUCI, M. CRABBÉ-DIAWARA, C. BARTHELET, S. COURBET (à partir du 2.1), J. TARBOURIECH, F. GALLIOU (jusqu'au 9.2)

Délibération n°2013/002099

Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire

« Charges de personnel »

Budget annexe Transports et Budget annexe CRR

Résumé:

Suite au départ d'un agent et dans le cadre de l'évolution des missions au sein de la Direction Transports, il est proposé la transformation d'un poste de contrôleur transport (catégorie C) en un poste de contrôleur qualité (catégorie B).

Dans le cadre de l'évolution des missions au sein du CRR, et suite au départ en retraite prochain de l'agent, il est proposé la transformation d'1 poste de professeur d'enseignement artistique (catégorie A) en I poste d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B).

I. Transformation d'un poste de contrôleur transport (catégorie C) en un poste de contrôleur qualité (catégorie B) au sein de la Direction Transports

Dans le cadre de l'évolution des missions au sein de la Direction Transports et suite à la mobilité interne d'un agent, il est proposé la transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique), en un poste de contrôleur qualité, relevant du cadre d'emploi des techniciens ou rédacteurs (catégorie B, filière technique ou administrative).

L'agent recruté aura notamment en charge les missions suivantes :

assurer la mise en œuvre du contrôle de la qualité du service fait par le délégataire et les transporteurs, conformément aux obligations du contrat de DSP et du marché d'affrètement,

définir précisément la méthodologie du contrôle de qualité,

effectuer les relevés des indicateurs de qualité avec l'appui des agents d'exploitation et analyser les données des contrôles,

assurer l'élaboration des tableaux de bord et des rapports d'activités dédiés au contrôle

être force de proposition sur les mesures correctives à mettre en œuvre,

contribuer à l'élaboration de bases de données statistiques utilisables pour l'ensemble des études réalisées en interne ou par des prestataires externes,

contrôler et apprécier la conformité des réalisations confiées à des tiers.

II. Transformation d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique (catégorie A) en un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique (catégorie B) au sein du Conservatoire

Dans le cadre de l'évolution des missions au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional et suite au départ en retraite prochain de l'agent, il est proposé la transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique formation musicale relevant du cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique (catégorie A, filière culturelle), en un poste relevant du cadre d'emploi des Assistants territoriaux d'Enseignement Artistique (catégorie B, filière culturelle).

L'agent recruté aura notamment en charge les missions suivantes :

- assurer 20 heures d'enseignement par semaine en face à face pédagogique dans sa discipline formation musicale,
- enseigner une pratique artistique spécialisée: appliquer une progression et des enseignements conformes aux programmes officiels, communiquer techniquement des gestes artistiques, intégrer à son enseignement technique les conditions d'exercice d'une pratique artistique,
- coordonner ses programmes et son activité avec les autres enseignants et avec le projet d'établissement.
- assurer l'animation de sa classe.
- assurer l'encadrement et le suivi pédagogique des élèves,
- développer et accompagner la curiosité, la créativité et l'engagement artistique des élèves, transmet les répertoires les plus larges possibles,
- développer de manière constante une innovation pédagogique,
- assurer une activité de transmission de savoir et de recherche.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création :
 - d'un poste relevant du cadre d'emploi des Assistants territoriaux d'Enseignement Artistique,
 - d'un poste de contrôleur qualité relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou des rédacteurs territoriaux,
- la suppression en parallèle :
 - d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
 - d'un poste relevant du cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique,

- la modification en conséquence de la liste des emplois permanents.

Pour extrait conforme,

Le President

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 120 Contre: 0 Abstention: 0 Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 2 4 MAI 2013

William Control of the Control of th